

Délibération du Conseil Municipal

D.2020.03.05 – 03

ACTE : 7.1.2

COMMUNE DE LAUZERTE

L'an deux mille vingt et le 05 Mars à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean Claude GIORDANA.

Etaient présents : Mmes BOILLON, DENIS, GUICHARD TAURAN.

Mrs AUNAC, GERVAIS, GIORDANA, JOFRE, PIERASCO, VELLUZ.

Procuration : /

Excusé / Absent : M. BEZY, MMES DELTEIL ET PARDO

Secrétaire : M. PIERASCO.

Date de la convocation : 27/02/2020

Nombre de conseillers : 13

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

❖ **OBJET . COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – SERVICE ASSAINISSEMENT**

Sous la présidence de Mm BOILLON Catherine, adjointe au maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 qui s'établit ainsi :

Exploitation

Dépenses	- 56 276.75 €
Recettes	56 229.02 €
Résultat de clôture :	- 47.73 €
Résultat reporté	33 223.59 €
Résultat cumulé	33 175.86 €

Investissement

Dépenses	- 23 350.55 €
Recettes	43 045.50 €
Résultat de clôture :	19 694.95 €
Résultat reporté	248 893.97 €
Résultat cumulé	268 588.92 €
Restes à réaliser / dépenses	- 0.00 €
Résultat	268 588.92 €

Hors de la présence de M. Jean-Claude GIORDANA, Maire,

le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** : le compte administratif 2019 du service d'Assainissement.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

L'Adjointe



BOILLON Catherine